

LA VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit instauré par la loi de modernisation sociale de janvier 2002.

Elle permet à toute personne ayant une expérience d'au moins 3 ans de faire reconnaître officiellement ses compétences par l'obtention de tout ou partie d'un diplôme ou titre professionnel.

L'expérience à valider doit obligatoirement être en rapport avec le diplôme ou le titre visé par la VAE.

Nous proposons un accompagnement pour tous les diplômes et titres de niveau Bac + 2. (L'accompagnement à compter du livret 2 pouvant se faire en collaboration avec l'établissement « certificateur »).



Qu'est-ce que la VAE ?

Avec la loi de 2002 sur la Validation des Acquis de l'expérience (VAE), c'est une véritable reconnaissance de vos expériences professionnelles, sociales, personnelles qui est maintenant possible.

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant au répertoire national des certifications professionnelles ».



Qui est concerné ?

La VAE s'adresse à tous, sans condition de niveau de formation, d'âge, ou de statut :

- Les salariés du privé en CDI, CDD, intérimaires,
- Les non-salariés : membres d'une profession libérale, exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants.
- Les agents de la fonction publique, titulaires ou non. Les demandeurs d'emploi, indemnisés ou non. Les bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale.



Que permet la VAE ?

La reconnaissance officielle de la qualification permettra de mettre en œuvre plus facilement son projet, mais aussi, fondamentalement, de faire reconnaître

« officiellement » ce qu'on a appris tout au long de sa vie.

La VAE est une vraie possibilité pour ceux qui n'ont pu suivre un cursus de formation, mais aussi pour toute personne, dont la formation initiale est aujourd'hui éloignée de ce qu'elle fait et a appris aujourd'hui...

La VAE permet l'obtention totale ou partielle d'un diplôme, on peut :

- obtenir la totalité d'un diplôme ou titre : si les compétences évaluées par le jury correspondent à la totalité des compétences exigées par le référentiel du diplôme,

- obtenir des parties de diplôme ou titre : dans le cas où le jury estime que les compétences acquises à travers l'expérience ne couvrent pas tout le champ du diplôme, mais seulement à certaines parties, seules les unités correspondantes seront attribuées.
- Le jury indiquera les compétences restant à acquérir. Le candidat aura alors 5 ans pour obtenir les unités manquantes, à l'exception des diplômes de l'enseignement supérieur pour lesquels aucune limite n'est fixée.

Ce sera possible :

- soit en suivant un complément de formation, mais qui sera plus courte : vous ne suivrez que les modules ou parties de formation correspondant aux compétences restant à acquérir,
- soit éventuellement en acquérant une nouvelle expérience professionnelle, personnelle, associative, bénévole, et en faisant une nouvelle demande de VAE.

La VAE permet aussi de s'inscrire à une formation pour préparer un diplôme, sans avoir le titre normalement exigé pour y accéder.

Exemple : avec la VAE, vous pouvez entrer dans une formation préparant à un diplôme de niveau bac + 3 sans avoir un diplôme de niveau bac.

Cette possibilité de la loi est applicable à tous les niveaux de formation et à tous les titres et diplômes professionnels, mais ne donne aucune équivalence.



Pour quelle expérience ?

Les compétences acquises de façon salariée, non salariée, ou bénévole seront prises en compte, qu'elles aient été exercées en continu ou non, pendant une durée totale cumulée d'au moins 3 ans.

Des études supérieures à l'étranger peuvent aussi être prises en compte.

Les activités exercées doivent être en rapport direct avec la certification, le titre ou le diplôme choisi.

Des justificatifs de l'exercice de ces activités seront bien sûr exigés pour que le dossier soit recevable.

Attention, ne sont pas pris en compte :

- Les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne.
- Les stages ou périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre.



Quelles certifications ?

La VAE s'applique à tous les diplômes, titres à finalité professionnelle délivrés par l'Etat ou par des organismes privés, certificats de qualification des branches professionnelles, s'ils sont enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles.

Ce répertoire, créé par la loi, permet d'informer de toutes les certifications reconnues sur l'ensemble du territoire. Il est actuellement en cours de création, et vous pouvez consulter sa toute première version sur : <http://www.cncp.gouv.fr>.

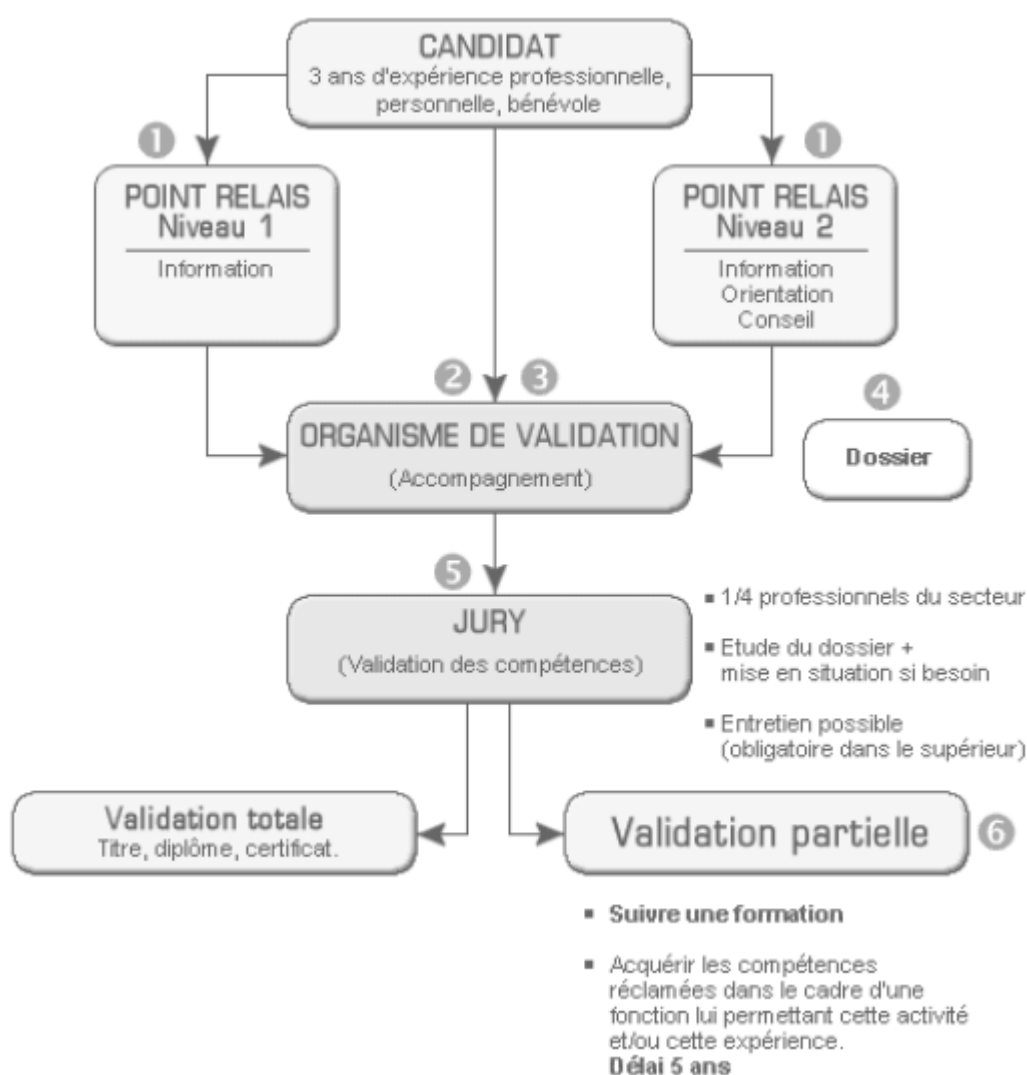
Vous ne pouvez faire qu'une seule demande pendant la même année civile et pour la même certification. Pour des certifications différentes, vous pouvez effectuer au maximum 3 demandes au cours de la même année civile. La VAE ne porte que sur les diplômes professionnels. Un diplôme d'enseignement général ne pourra pas être délivré par VAE, comme un baccalauréat général.

Remarque : Pour certains diplômes, la VAE ne pourra pas s'appliquer, notamment pour des raisons liées à la santé, à la sécurité, ou à la défense nationale.

La mise en place de la VAE est progressive, toutes les certifications ne sont pas possibles par la VAE dans un premier temps.



Shéma de déroulement d'une VAE (« classique »)



La VAE : pour sécuriser sa carrière au moyen d'un diplôme.



Déroulement de l'accompagnement

Cursus Management propose une prestation d'accompagnement à la V.A.E. individualisée avec un consultant expert, formé aux méthodologies spécifiques à cette démarche.

Organisme reconnu dans les domaines de l'analyse et l'évaluation des compétences, fort d'une expérience de 20 ans, Cursus Transition une prestation adaptée aux objectifs des salariés peu ou pas diplômés.

Un consultant pour aider à :

- Décrire les compétences acquises dans sa vie professionnelle ou personnelle.
 - Choisir de façon réaliste parmi les nombreux diplômes, titres et certificats le plus adapté aux attentes du bénéficiaire.
 - Organiser et retranscrire les compétences de manière à ce qu'elles satisfassent aux savoir-être et savoir-faire exigés pour prétendre à la certification visée.
 - Être préparé et en situation de convaincre un jury V.A.E. de délivrer la certification.
- Durée de l'accompagnement : 4h30 heures en moyenne (livret 1) + 19h30 heures pour le livret 2.



La démarche « classique » d'une VAE

1. L'information, le conseil et l'orientation
 2. Le retrait du dossier de recevabilité de la demande
 3. La constitution du dossier de recevabilité
 4. La réalisation du dossier de présentation de l'expérience et les possibilités d'accompagnement
 5. La validation par le jury
 6. La décision du jury
- } Organisme certificateur choisi...
7. Le suivi du candidat à l'issue de la décision du jury.



Les compétences de CURSUS MANAGEMENT

Depuis 20 ans, Coursus Management s'applique à accompagner les personnes, les entreprises et leurs projets.

Dès 1992, les consultants du Coursus Management, précurseurs en la matière, ont réalisé les premiers bilans de compétences auprès de salariés.

Dans les années 2000, les consultants du Coursus Management ont logiquement accompagné les premières démarches de VAP et VAE (dans les secteurs public et privé).

La méthode de conduite d'un accompagnement de validation des acquis et les principes déontologiques mis en place au sein de l'association ont été reconnus depuis lors comme des standards par la profession.

CURSUS MANAGEMENT : une équipe de consultants experts

Une équipe de trente consultants spécialistes, coachs certifiés, psychologues cliniciens et psychologues du travail...

Les intervenants sont des permanents ou des vacataires réguliers de notre cabinet.

De formations de base différentes et complémentaires (Ressources humaines, psychologie, communication, conseil aux entreprises, formation professionnelle, ...), ils ont l'expérience de l'orientation et de l'animation de formation liées à l'insertion professionnelle.

Cette pluridisciplinarité permet une plus grande objectivité dans l'évaluation et le soutien.

Leurs missions sont donc variées : formation, bilan de compétences, VAE, mise en place de systèmes d'évaluation, outplacement, aide au reclassement, ...

Coursus Management porte une attention particulière à ce que les consultants permanents et vacataires représentant son image possèdent les qualités indispensables à l'activité « Bilan de compétences » et « Validation des Acquis de l'Expérience » :

- Ouverture d'esprit et disponibilité
- Respect du bénéficiaire
- Écoute bienveillante et active
- Autorité attentive sans directivité
- Très bon niveau de culture générale
- Formation en psychologie
- Capacité d'analyse et capacité de synthèse
- Volonté de dynamiser le bénéficiaire
- Capacités à apprendre et à se remettre en cause régulièrement
- Expérience du monde de l'entreprise
- Relation de confiance avec le bénéficiaire
- Respect d'une charte de déontologie et des règles de confidentialité.

Actuellement 6 adresses en IDF (accueil du lundi au samedi de 9 h à 21h).

75001, 75009, 75018,
Versailles, Vernouillet, Boissy Saint Léger
Autres adresses possibles dans le cadre des financements DIF et Plan de Formation.
Un réseau dans les grandes villes françaises
Dans le cadre d'accord avec votre employeur, l'accompagnement VAE peut se réaliser dans vos locaux, sur votre lieu de travail ou dans une salle de formation.

Adresse du siège social :
242 rue de Rivoli 75001 Paris

Adresse commerciale et administrative : Conventions, devis, correspondances...
35 rue Saint Georges 75009 Paris



Expériences de Cursus Management dans le domaine des bilans professionnels, de validation des acquis de l'expérience

Nous accompagnons des salariés de tous secteurs d'activité – cadres, agents de maîtrise – employé de secteurs d'activité variés.

Nos accompagnements sont majoritairement pour des diplômes et certifications du BEP au Bac+3.

Depuis ces 5 dernières années de nombreux accompagnements, en individuel ont été réalisés chez Cursus Transition auprès des salariés des secteurs d'activité suivants :

Agro-alimentaire - Collectivités Territoriales - Economie sociale - Sanitaire et social - Services à la personne - Santé - Formation/ Enseignement - Assurance Mutuelles - Caisses de Retraite - Culture – Spectacle vivant - Communication/marketing - Commerce – Publicité – Multimédia – Hôtellerie/restauration – Industrie textile – Prêt-à-porter – Grande Distribution – Industrie pharmaceutique - Industrie Graphique - Banque -- Bâtiment / Travaux Publics – Informatique -- Tourisme – Transport / Logistique – Ministères ...

VOTRE INTERLOCUTEUR :

Madame Charlotte BRUNIER
Courrier : Cursus Management
242 Rue de Rivoli 75001 PARIS
Email : c.brunier@cursus-management.com
Tel : 01 77 35 94 47

VOTRE CONSULTANT(E) :

DATES DES PROCHAINS RDVS :